

**CONDITIONS PARTICULIERES DU**  
**REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX**  
**HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**  
**NEUF**

Dans l'objectif de développer des modes de déplacement doux, la Communauté des Communes Gienneses a décidé de mettre en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants de son territoire.

Ce dispositif concerne la possibilité d'attribution d'une subvention fixée à ... du prix d'achat TTC du VAE dans la limite de ...€ pour les habitants du territoire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Les modalités administratives, juridiques et financières sont détaillées dans les conditions générales du règlement. Le demandeur atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de ces conditions générales et s'engage à les respecter.

**LE DEMANDEUR :**

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse email : .....

Signature du Demandeur :

## Pièces justificatives

- Certificat d'homologation du vélo
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Original de la facture d'achat du VAE, à son nom propre, et postérieure à la date de mise en place du dispositif.
- RIB